

COMMISSION DE LA REPRÉSENTATION ÉLECTORALE
DU QUÉBEC

PRÉSENTS : Me MARCEL BLANCHET, président
M. JOHN ZACHARIAS, commissaire
M. SERGE COURVILLE, commissaire

AUDITIONS PUBLIQUES DU
1^{er} MAI 2008 - LAVAL

M. DENIS FONTAINE,
Secrétaire

Enregistrement numérique

Piché Olivier Benoit

sténographes officiels

400, boul. Jean-Lesage, bureau 240, Québec, Qc G1K 8W1
tél. : 418 648-1199 Télécopieur : 418 648-8985

I N D E X

Page

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI

MOT D'INTRODUCTION 4

PRÉSENTATION DE :

MONSIEUR GILLES VAILLANCOURT,
maire de Ville de Laval 11

MONSIEUR MICHEL LEDUC,
président Comité exécutif du Parti Québécois de la
région de Laval, accompagné de M. Marc Demers, M. Réal
Demers, M. Charles Paradis, représentants des
circonscriptions électorales de Laval-des-Rapides,
Mille-Iles et Vimont 19

MONSIEUR MARC DEMERS 27

MONSIEUR RÉAL DEMERS 39

MONSIEUR DAVID CAMPION,
porte-parole de Québec solidaire Laval-des-rapides,
accompagné de Mme Sylvie DesRochers 51

MADAME SYLVIE DesROCHERS 53

- - - - -

I N D E X (suite)

Page

SÉANCE DE LA SOIRÉE

MOT D'INTRODUCTION 58

PRÉSENTATION DE :

MADAME MARIA GIOIA,
présidente régionale des Associations libérales de la
région de Laval, accompagnée de M. Sébastien Lachaine et
M. Filippo Borioni 65

MONSIEUR GUY CYR,
à titre personnel 74

- - - - -

1 Laval s'inscrit dans le processus de
2 consultation prévu dans la Loi électorale et
3 l'objectif est de nous éclairer sur la
4 proposition que nous avons proposée.
5 Bien sûr, nous avons suivi la loi ET les
6 critères qu'elle nous impose pour faire notre
7 proposition. Il y a un critère qui est assez
8 facile à identifier et à appliquer, c'est le
9 critère numérique avec la marge de plus ou moins
10 vingt-cinq pour cent (25 %), mais l'autre
11 critère, le critère de la communauté naturelle,
12 est davantage subjectif et relève davantage des
13 communautés que nous visons par notre
14 proposition.
15 Et c'est l'objectif effectivement que nous
16 poursuivons de pouvoir vous écouter pour que
17 vous puissiez nous faire des remarques, des
18 commentaires, des suggestions d'amélioration à
19 notre proposition pour tenir compte de justement
20 qu'est-ce que c'est que la communauté naturelle
21 ici, sur l'Ile Jésus, à Laval.
22 Donc, avant de commencer, je vais demander à mon
23 collègue, monsieur Zacharias, de vous présenter
24 le cadre légal dans lequel on a travaillé.
25 S'il vous plaît, John.

1 **M. JOHN ZACHARIAS, commissaire :**
2 Merci, monsieur Blanchet.
3 Le travail de délimitation de la carte
4 électorale du Québec exige une analyse
5 rigoureuse et minutieuse. Les règles contenues
6 dans la Loi électorale ont évidemment encadré ce
7 travail. Il convient de vous rappeler ce
8 qu'elles sont et surtout ce qu'elles visent.
9 La Loi électorale précise qu'une circonscription
10 doit représenter une communauté naturelle en
11 fonction de facteurs démographiques,
12 géographiques et sociologiques. On parle donc
13 ici de la configuration d'une région, de
14 l'organisation de son réseau routier, des
15 limites des arrondissements, des municipalités
16 et des MRC, de la densité de population et de
17 son taux de croissance, etc.
18 Ainsi, le sentiment d'appartenance des gens, la
19 façon dont la vie est organisée sur le
20 territoire et la présence de pôles ou de
21 communautés d'intérêts économiques constituent
22 d'autres exemples de facteurs à considérer.
23 De plus, pour assurer une certaine équité entre
24 les circonscriptions et les électeurs, la loi
25 précise que chaque circonscription doit

1 regrouper un nombre d'électeurs qui ne s'éloigne
2 pas de vingt-cinq pour cent (25 %), en plus ou
3 en moins, de la moyenne provinciale, soit
4 quarante-cinq mille deux cent sept (45 207)
5 électeurs, selon la liste électorale permanente.
6 Cette norme de plus ou moins vingt-cinq pour
7 cent (25 %), qui est parmi les plus élevées au
8 Canada, laisse donc à la Commission une marge de
9 manoeuvre intéressante, ce qui lui permet de
10 bien tenir compte des particularités de chaque
11 région.

12 Notre mandat consiste donc à trouver le meilleur
13 équilibre possible entre l'égalité du vote et
14 les communautés naturelles, de manière à assurer
15 équité et justice pour l'ensemble des électeurs
16 et électrices du Québec. Il s'agit de deux (2)
17 principes qui ressortent de l'importante
18 décision rendue en dix-neuf cent
19 quatre-vingt-onze (1991) par la Cour Suprême du
20 Canada relativement à la délimitation des
21 circonscriptions électorales.

22 Malgré les bouleversements compréhensibles que
23 les changements proposés peuvent provoquer dans
24 certaines régions, la Commission ne peut se
25 soustraire à cette obligation de recherche

1 d'équilibre. La délimitation de la carte
2 demande donc de faire, bien évidemment, un
3 examen attentif de chaque région, mais
4 n'oublions jamais qu'elle demande aussi d'avoir
5 à l'esprit le travail d'ensemble de délimitation
6 de toutes les régions du Québec.

7 **Me MARCEL BLANCHET, président :**

8 Alors merci, John.

9 Et juste avant de vous laisser la parole, je
10 vais demander à monsieur Courville de prendre
11 quelques instants pour nous rappeler les
12 principaux changements que nous proposons pour
13 la région de la Laval.

14 S'il vous plaît, Serge.

15 **M. SERGE COURVILLE, commissaire :**

16 Merci, monsieur Blanchet.

17 À l'étude des cinq (5) circonscriptions de la
18 région de Laval, nous avons relevé un surplus
19 d'électeurs quasi généralisé. En effet, quatre
20 (4) des cinq (5) circonscriptions de Laval
21 comprennent un nombre d'électeurs qui dépasse
22 d'au moins vingt pour cent (20 %) la moyenne
23 provinciale.

24 Nous avons d'abord constaté la présence d'une
25 circonscription d'exception positive. Il s'agit

1 de Fabre, dont le nombre d'électeurs excède le
2 maximum permis par la loi.
3 Aussi, les circonscriptions de Vimont, de
4 Chomedey et des Mille-Iles sont considérées
5 comme critiques et elles pourraient également
6 devenir des exceptions positives à brève
7 échéance.
8
9 Devant ce constat, il nous a fallu envisager
10 l'ajout d'une sixième circonscription afin de
11 rééquilibrer le nombre d'électeurs par
12 circonscription. De plus, cela permettrait à la
13 région de Laval d'obtenir un nombre de
14 circonscriptions qui reflète mieux son poids
15 démographique.
16 Notons que la proposition s'inspire grandement
17 de délimitations en six (6) secteurs
18 administratifs de la Ville de Laval. La
19 nouvelle circonscription serait nommée
20 Marc-Aurèle Fortin et elle serait constituée à
21 partir de Fabre et de Vimont, au nord de la
22 ville.
23 Ensuite, nous proposons que l'Autoroute 19 et
24 l'avenue Papineau servent de limites entre la
25 circonscription des Mille-Iles à l'est et celle
de Vimont et de Laval-des-Rapides à l'ouest.

1 Enfin, l'Autoroute Laval, la 440, agirait comme
2 limite au nord des circonscriptions de
3 Laval-des-Rapides et de Chomedey.
4 Voilà qui résume la proposition de délimitation
5 dans la région de Laval.
6 **Me MARCEL BLANCHET, président :**
7 Merci, Serge.
8 Maintenant, la parole est à vous. Nous sommes
9 prêts à écouter vos commentaires et suggestions.
10 Je vous informe que les propos seront
11 enregistrés, de sorte que par la suite, si nous
12 avons besoin d'y référer lorsque nous
13 délibérerons sur, en fait, la solution finale
14 que nous prendrons à l'égard de la carte du
15 Québec, alors nous pourrions en fait avoir
16 l'information qu'il nous faudra pour être bien
17 éclairés.
18 Alors, pour ceux qui ne sont pas et qui
19 désireraient par ailleurs intervenir, vous
20 pouvez vous adresser à madame Julien qui est à
21 l'entrée de la salle, qui se fera un plaisir de
22 noter votre intention de nous faire part de vos
23 commentaires.
24 Donc, sans plus tarder, je vais demander au
25 secrétaire, monsieur Denis Fontaine, d'appeler

1 le premier intervenant.

2 **M. DENIS FONTAINE, secrétaire :**

3 Oui, j'appellerais donc monsieur Gilles
4 Vaillancourt. Monsieur Vaillancourt est maire
5 de la Ville de Laval. J'aimerais préciser que
6 monsieur Vaillancourt nous a remis un mémoire et
7 que ce mémoire, comme tous les autres que la
8 Commission reçoit, sera déposé sur le site Web
9 de la Commission au cours des prochains jours.

10 **Me MARCEL BLANCHET, président :**

11 Alors, Monsieur le Maire, ça nous fait plaisir
12 de vous accueillir et de vous revoir dans un
13 autre contexte que celui où on s'est connu dans
14 le passé. Nous vous écoutons avec beaucoup
15 d'intérêt.

16 - - - - -

17 **PRÉSENTATION DE M. GILLES VAILLANCOURT**

18 - - - - -

19 **M. GILLES VAILLANCOURT :**

20 Alors, Monsieur le Président, messieurs les
21 commissaires, d'abord, je voudrais vous
22 remercier de m'avoir permis de pouvoir témoigner
23 en premier, compte tenu que j'ai un agenda
24 extrêmement chargé et qui est public, et que je
25 ne pouvais pas changer aujourd'hui.

1 Ceci étant dit, je voudrais également vous
2 remercier de vous être déplacés vers Laval parce
3 que votre proposition, pour l'ajout d'une
4 sixième circonscription électorale sur le
5 territoire de Laval, viendra rétablir, en fait,
6 et corriger un déficit d'équité de
7 représentation de nos citoyens à l'Assemblée
8 nationale, donc un déficit démocratique.
9 C'est un déficit qui dure depuis très longtemps.
10 Actuellement, Laval représente la région de
11 Québec où quatre-vingt pour cent (80 %) de ses
12 circonscriptions sont soit en exception ou en
13 situation critique, selon vos critères, où le
14 nombre d'électeurs par circonscription est le
15 plus élevé, où l'écart du nombre d'électeurs par
16 rapport à la moyenne provinciale est également
17 la plus élevée.
18 Je vous rappelle qu'avec... on a à peu près
19 quatre pour cent (4 %) de la représentation et,
20 très bientôt, nous aurons à peu près cinq pour
21 cent (5 %) de la population du Québec, donc même
22 dans l'ensemble ça se confirme également et
23 donc, où le déficit démocratique est le plus
24 élevé, tout au moins dans la région
25 métropolitaine de Montréal.

1 Je sais que la loi actuelle encadre énormément
2 votre travail, hein, parce que chaque fois que
3 vous voulez faire disparaître un député, ce
4 n'est pas facile, et il peut y avoir de bonnes
5 et de valables raisons pour lesquelles des
6 territoires peuvent recevoir, en tout cas, une
7 attention particulière.
8 Voilà pourquoi je pense que si on ne peut pas
9 enlever des députés à des régions, il faudra
10 regarder du côté de additionner des députés à
11 l'Assemblée nationale parce que, sinon, l'écart
12 va se creuser sans cesse.
13 Je me rappelle quand j'étais tout jeune, à
14 l'époque de l'Union Nationale, il y avait un
15 comté qui s'appelait le comté de Laval et qui
16 couvrait tout l'Ile Jésus puis une partie de
17 Montréal-Nord et même de Pointe-aux-Trembles,
18 mais qui avait cent vingt mille (120 000)
19 électeurs pendant que le comté de Bagot avait un
20 excellent député semble-t-il, puisqu'un jour il
21 est devenu le Premier Ministre, et il en avait
22 huit mille (8 000) électeurs. Bon. Si on
23 laisse encore dix (10) ans, quinze (15) ans le
24 déficit démocratique s'accroît, un jour, nous
25 serons retournés justement de là où on est parti

1 pour ne pas y retourner.
2 Alors, je vous dirais qu'il est extrêmement
3 dangereux de peut-être se tenir à la règle
4 absolue du cent vingt-cinq (125) et, finalement,
5 ne pas accorder -- parce qu'en
6 quatre-vingt-douze (92), quand vos prédécesseurs
7 avaient regardé, nous avons déjà demandé une
8 sixième, et ça faisait partie de leur réflexion.
9 Mais par rapport au nombre, finalement, bien,
10 comme on n'avait pas été capable d'en couper
11 ailleurs, on a coupé celle qui n'existait pas
12 encore dans l'Ile Jésus.
13 Je n'ai pas regardé d'une façon précise le
14 découpage, mais à partir du moment où j'ai
15 compris qu'il respectait à peu près les
16 barrières naturelles que sont nos secteurs
17 d'aménagement et nos secteurs de répartition à
18 la Ville, je pense qu'il n'y aurait certainement
19 pas de difficultés énormes.
20 Alors moi, ce que je viens de vous dire, je suis
21 absolument heureux de la proposition que vous
22 faites et j'ai hâte que Laval ait sa sixième
23 circonscription.
24 Parce que quand vous regardez le taux de
25 croissance de la population qui est prévu,

1 l'écart va se maintenir, hein. Et quand vous
2 regardez les statistiques de la Communauté
3 métropolitaine de Montréal, on prévoit que la
4 croissance la plus grande de la population dans
5 toute la communauté, ça sera Laval et la
6 Rive-Nord qui l'aura.
7 Alors, si on ne le corrige pas et qu'on attend
8 un autre huit (8) ans, les députés de Laval vont
9 représenter une population tellement plus grande
10 que les autres que ce déficit démocratique,
11 comment arriverons-nous à le corriger cette
12 fois-là? Ça va être encore plus difficile.
13 Alors, voilà les principales lignes de ce que
14 j'avais à vous raconter, Monsieur le Président.
15 On a un taux de croissance de population à peu
16 près deux (2) fois supérieur au taux observé
17 dans l'ensemble du Québec, donc si nous étions à
18 peu près la moyenne, bien je dirais l'écart
19 deviendra pas pire, mais si on regarde un autre
20 huit (8) ans, et on pense qu'on va maintenir ce
21 taux de croissance, imaginez-vous comment le
22 déficit démocratique va devenir extrêmement aigu
23 et comment ça sera difficile peut-être de le
24 combler encore à ce moment-là.
25 Je reste à la disposition de la Commission si

1 vous avez des questions à me poser.
2 **Me MARCEL BLANCHET, président :**
3 Alors merci, Monsieur le Maire, nous sommes
4 vraiment très heureux que notre proposition
5 convienne à la Ville de Laval et comme vous
6 l'avez dit si bien, là, dans le passé, on sait
7 très bien que ça fait déjà longtemps qu'à Laval
8 était justifiée une sixième circonscription.
9 La dernière fois, on en avait proposé une, mais
10 ça a été le résultat d'un compromis extrêmement
11 difficile la conclusion à laquelle on en était
12 arrivée, sinon je pense qu'on serait encore
13 peut-être sur la carte qui a précédé celle qui
14 est finalement actuellement en vigueur, alors ça
15 nous avait permis de passer la rampe, si vous me
16 passez l'expression. Mais cette fois-ci, ce
17 n'est plus possible, la région, malheureusement
18 du Bas St-Laurent/Gaspésie, Chaudière-Appalaches
19 est dans une situation telle que là, il fallait
20 prendre une décision extrêmement difficile,
21 extrêmement déchirante dans le cadre de la loi
22 actuelle et on ne pouvait plus, en fait, se
23 permettre de laisser l'Ile Jésus avec cinq (5)
24 circonscriptions. De même qu'on le sait, hein,
25 les Basses-Laurentides, Lanaudière et la

1 Montérégie, c'est là que la population a
2 augmenté d'une façon extrêmement importante au
3 cours de la dernière décennie notamment, alors
4 ça nous apparaissait incontournable comme
5 solution. Et cette fois-ci, en fait, quant à
6 nous, on ne voit pas comment est-ce qu'on
7 pourrait faire autrement que de maintenir avec
8 quelques ajustements, si requis, la proposition
9 qu'on a faite, particulièrement en ce qui
10 concerne l'Ile Jésus.

11 Alors, on est heureux de voir que ça vous
12 convient. Effectivement, vous avez souligné que
13 ça respectait le plus possible les secteurs, les
14 nouveaux secteurs de la Ville de Laval. On a
15 regardé aussi votre schéma d'aménagement, on a
16 essayé de voir où étaient les endroits où il y
17 aurait davantage de développements au cours des
18 prochaines années. Donc, on a tenu tout compte
19 de ça pour s'assurer que ça puisse convenir et
20 que ça puisse être viable pour quelques années.
21 Alors, on est très heureux finalement, encore
22 une fois, et on espère bien mener à terme ce
23 qu'on a entrepris en ce qui concerne notamment
24 Ville de Laval.

25 Je ne sais pas si mes collègues ont des

1 commentaires ou des questions? Monsieur
2 Zacharias?

3 Alors, ça fait du bien. On vous remercie
4 beaucoup.

5 **M. GILLES VAILLANCOURT, Maire Ville de Laval :**

6 Je veux vous dire que c'est sans doute la plus
7 brève apparition qu'il m'a été donné de faire
8 devant une Commission.

9 Monsieur le Président et Messieurs les
10 commissaires, je vous remercie beaucoup.

11 **Me MARCEL BLANCHET, président :**

12 Et croyez-le bien qu'elle est très appréciée.
13 Merci, monsieur Vaillancourt.

14 **M. GILLES VAILLANCOURT, Maire Ville de Laval :**

15 Et si le résultat est celui que nous souhaitons
16 tous, j'en serai très heureux.

17 **Me MARCEL BLANCHET, président :**

18 Moi de même. Merci.

19 Monsieur le secrétaire, s'il vous plaît,
20 pouvez-vous appeler le prochain intervenant.

21 **M. DENIS FONTAINE, secrétaire :**

22 [...] monsieur Leduc est président du Comité
23 exécutif du Parti Québécois de la région de
24 Laval. Il est accompagné de monsieur Marc
25 Demers, de monsieur Réal Demers et monsieur

1 Charles Paradis.

2 Je voudrais préciser que nous avons bien reçu
3 [...] et de s'identifier pour les fins de
4 l'enregistrement.

5 **Me MARCEL BLANCHET, président :**

6 Alors merci, monsieur le secrétaire.

7 Bonjour messieurs, nous vous écoutons en
8 espérant bien que nous entendrons comme il faut.
9 Merci.

10 - - - - -

11 **PRÉSENTATION DE M. MICHEL LEDUC**

12 - - - - -

13 **M. MICHEL LEDUC :**

14 Merci, Monsieur le Président, messieurs les
15 commissaires.

16 Juste avant, vous indiquer que monsieur Marc
17 Demers, représentant de Laval-des-Rapides est à
18 ma droite; monsieur Réal Demers, représentant de
19 Mille-Iles est à ma gauche; et monsieur Charles
20 Paradis est représentant de Vimont...

21 **Me MARCEL BLANCHET, président :**

22 Parfait.

23 **M. MICHEL LEDUC :**

24 ... Vimont actuel, est à ma gauche.

25 Donc, pourquoi ces gens? Parce que vous

1 allez... vous avez devant vous une proposition
2 très concrète de modification à la carte
3 proposée qui touche trois (3) comtés, le comté
4 de Laval-des-Rapides, de Vimont et de
5 Mille-Iles.
6 Mais avant, quelques remarques générales comme
7 préambule. Donc, le projet de carte électorale
8 proposé par la Commission selon nous a quand
9 même pour effet de créer une grande disparité
10 entre les régions et les milieux fortement
11 urbanisés. Nous croyons que la qualité de
12 représentation des députés auprès des électeurs
13 sera affectée.
14 Nous comprenons par ailleurs que le modèle
15 proposé par la Commission répond aux exigences
16 de la loi qui recherche l'équité entre les
17 électeurs. Or, il s'agit d'une application de
18 la loi qui ne tient pas suffisamment compte des
19 facteurs d'éloignement, du nombre de
20 collectivités municipales propres aux
21 circonscriptions régionales à grande étendue et
22 au travail des députés qui doivent répondre aux
23 exigences de ces différents milieux.
24 Par contre, la Commission doit tenir compte de
25 l'augmentation de la population dans certaines

1 régions périphériques à Montréal. C'est le cas
2 de Laval, qui est nettement sous-représenté.
3 Alors, notre première proposition, c'est une
4 proposition pour sept (7) circonscriptions.
5 La délimitation des circonscriptions électorales
6 doit être revue à toutes les deux (2) élections.
7 La dernière a été achevée en deux mille un
8 (2001). Deux (2) élections ont eu lieu depuis
9 et les modifications ont été mineures.
10 Nous vous rappelons que les dernières
11 modifications importantes à Laval ont eu lieu en
12 dix-neuf cent quatre-vingt (1980) par l'ajout de
13 deux (2) circonscriptions. On est passé à ce
14 moment-là de trois (3) à cinq (5)
15 circonscriptions. Or, vingt-huit (28) ans plus
16 tard, on nous propose l'ajout d'une seule
17 circonscription.
18 La situation présente montre que les cinq (5)
19 circonscriptions actuelles se situent au-dessus
20 de la moyenne nationale alors que la proposition
21 de la Commission cherche à rétablir un certain
22 équilibre en diminuant les écarts [...] sauf
23 dans Laval-des-Rapides, où elle augmente
24 considérablement.
25 Cette proposition cependant sous-estime

1 l'augmentation de la population lavalloise qui
2 fut de huit virgule neuf pour cent (8,9 %)
3 depuis deux mille (2000), supérieure de loin à
4 celle du Québec, cinq virgule huit pour cent
5 (5,8 %).

6 La Commission admet, à la page 109 de son
7 document, que la région de Laval est la plus
8 sous-représentée du Québec avec un écart moyen
9 du nombre d'électeurs par circonscription de
10 plus vingt virgule sept pour cent (20,7 %).

11 On nous répondra que la proposition tient compte
12 de cela dans le cas de Fabre, Mille-Iles et
13 Vimont. On suppose donc que la population
14 demeurera stable dans le cas de Chomedey,
15 Laval-des-Rapides et de Marc-Aurèle Fortin ou
16 qu'elle augmentera de peu.

17 Donc, le tableau ici reflète la situation
18 actuelle et la proposition de... donc de votre
19 proposition qui montre les écarts.

20 La moyenne lavalloise va donc se situer à
21 quarante-cinq mille quatre cent
22 soixante-dix-huit (45 478) électeurs. Si on
23 calcule que la prochaine révision aura lieu dans
24 au moins huit (8) ans -- j'ai mentionné qu'elle
25 a eu lieu, enfin la modification importante a eu

1 lieu il y a vingt-huit (28) ans -- on peut
2 croire qu'à un rythme de croissance de un pour
3 cent (1 %) par année, il y aurait, dans huit (8)
4 ans, deux cent quatre-vingt-quatorze mille sept
5 cents (294 700) électeurs. Je vous laisse
6 deviner ce que ça sera dans quinze (15), vingt
7 (20) ans.

8 Pour six (6) circonscriptions, cela représente
9 une moyenne de quarante-neuf mille cent seize
10 (49 116) électeurs par circonscription. Pour
11 sept (7) circonscriptions, la moyenne serait de
12 quarante-deux mille cent (42 100) électeurs, ce
13 qui nous semble raisonnable compte tenu de
14 l'augmentation annuelle de la population.

15 En examinant la carte, on peut être porté à
16 croire que le potentiel de développement est
17 atteint dans Chomedey et dans Laval-des-Rapides
18 et que le développement se fera dorénavant dans
19 les autres circonscriptions à l'ouest ou au
20 nord. Or, on oublie les facteurs du
21 développement suivant Laval.

22 À Laval-des-Rapides et à Chomedey, on assiste à
23 des constructions qui privilégient la
24 densification de la population par la
25 construction de tours à immeubles, en

1 particulier pour les retraités; alors que dans
2 les autres circonscriptions, on privilégie les
3 demeures unifamiliales à cause de la grande
4 disponibilité des terrains.
5 Une division à sept (7) circonscriptions
6 permettrait une répartition plus égalitaire du
7 nombre d'électeurs, croyons-nous. Nous
8 préconisons donc une égalité plus grande que
9 celle qui est proposée par la Commission.
10 Nous sommes conscients que cela pourrait vouloir
11 dire une augmentation du nombre de députés à
12 l'Assemblée nationale, peut-être de cent
13 vingt-cinq (125) à cent trente (130), pour tenir
14 compte des besoins dans les régions qui
15 connaissent une diminution de leur population.
16 La question de la proposition de six (6)
17 circonscriptions.
18 Une remarque préliminaire concernant le nom de
19 Marc-Aurèle Fortin qui est déjà utilisé au
20 niveau fédéral, à Laval. Nous recommandons par
21 conséquent de changer ce nom afin d'éviter la
22 confusion. Nous croyons que la suggestion de la
23 Société d'histoire et de généalogie de l'Ile
24 Jésus répond à l'idée de faire connaître
25 également d'autres personnalités qui proviennent

1 de Laval, de façon particulière une personnalité
2 féminine. Nous retenons donc le nom de Esther
3 Parizeau, née dans la Paroisse Saint-Martin, qui
4 partit comme Soeur de la Providence dans l'Ouest
5 américain pour bâtir hôpitaux, écoles et
6 orphelinats. Elle a de plus été honorée par les
7 États-Unis, qui lui ont érigé une statue dans le
8 Hall of Fame, dévoilée le premier mai dix-neuf
9 cent quatre-vingt (1980), en présence du
10 Président américain Jimmy Carter.

11 Si la Commission maintient le nombre à six (6)
12 circonscriptions, nous souhaiterions que la
13 Commission revoit son découpage de façon à tenir
14 compte des considérations déjà émises, à savoir
15 la profonde inégalité entre les
16 circonscriptions, plus dix-neuf pour cent (19 %) à
17 Chomedey, plus seize (16 %) à
18 Laval-des-Rapides, moins douze (12 %) dans
19 Mille-Iles, moins onze (11 %) dans Vimont et
20 moins huit (8 %) dans Fabre.

21 La situation de Laval-des-Rapides nous apparaît
22 particulièrement problématique compte tenu de la
23 densification du territoire et du développement
24 prévisible par la venue du métro et les trois
25 (3) stations de métro situées dans cette

1 circonscription.
2 Monsieur Demers aura l'occasion dans quelques
3 instants de vous présenter son point de vue sur
4 Laval-des-Rapides.
5 Je conclus en disant que la délimitation de la
6 région de Laval en six (6) circonscriptions est
7 grandement inspirée de la délimitation des six
8 (6) secteurs administratifs de Ville Laval, ce
9 qui en soi est bien et simplifie le travail de
10 délimitation, mais ne constitue pas une
11 obligation en termes de regroupement
12 communautaire compte tenu que l'entité
13 lavalloise est largement municipalisée...
14 **Me MARCEL BLANCHET, président :**
15 Je m'excuse. Je pense qu'on va devoir attendre
16 que ça cesse, là.
17 Excusez, hein, désolé.
18 **M. MICHEL LEDUC :**
19 C'est une forme de sabotage, Monsieur le
20 Président!
21 Donc, on pense que la délimitation aux six (6)
22 secteurs administratifs, à première vue, c'est
23 logique, bien sûr c'est logique, on l'admet,
24 mais ce n'est pas une obligation, compte tenu
25 que Laval est maintenant largement... constitue

1 une entité largement municipalisée et que le
2 fait de découper arbitrairement le territoire,
3 comme ce fut le cas pour les cinq (5)
4 circonscriptions actuelles, n'a causé aucun
5 désavantage dans la population, ni pour fin de
6 représentation des candidats aux élections.
7 Alors, merci pour votre écoute et je donne la
8 parole, si vous le permettez, à monsieur Marc
9 Demers.

10 **Me MARCEL BLANCHET, président :**

11 Très bien. Merci.

12 - - - - -

13 **PRÉSENTATION DE M. MARC DEMERS**

14 - - - - -

15 **M. MARC DEMERS :**

16 Alors, je tiens à vous remercier de nous offrir
17 l'occasion de se faire entendre, et la réflexion
18 que nous nous sommes imposés nous a permis de
19 voir le travail considérable que vous vous êtes
20 imposés.

21 Notre proposition est basée sur les mêmes
22 critères que vous avez élaboré dans votre étude
23 et nous voulons vous sensibiliser au fait que la
24 circonscription de Laval-des-Rapides, même si
25 elle n'a pas connu le développement

1 démographique que d'autres ont connu dans le
2 passé, il y a eu des changements profonds et
3 majeurs ces derniers mois, ces dernières années,
4 qui sauront influencer le développement de
5 Laval-des-Rapides.

6 Si vous permettez, Monsieur le Président, avec
7 le privilège de se faire entendre, nous avons
8 compris que venait la responsabilité d'aller sur
9 le terrain et de vous fournir les particularités
10 propres à la circonscription.

11 Alors, j'ai un cartable ici. Malheureusement,
12 je n'ai pas pu en faire le nombre de copies
13 requis, qui comporte des photos et des documents
14 illustrés sur lesquels j'aimerais émettre des
15 commentaires lors de mes propos. Avec votre
16 permission, je vous le remettrais.

17 **Me MARCEL BLANCHET, président :**

18 Avec plaisir. Alors, il sera déposé à la
19 Commission et nos spécialistes pourront en
20 prendre connaissance avec nous.

21 **M. MARC DEMERS :**

22 Parfait. Vous avez la première partie qui est
23 le texte que vous avez devant vous...

24 **Me MARCEL BLANCHET, président :**

25 O.K.

1 **M. MARC DEMERS :**
2 ... et les annexes auxquelles je référerai.
3 **Me MARCEL BLANCHET, président :**
4 Très bien. Merci.
5 **M. MARC DEMERS :**
6 Alors, les principaux facteurs qui vont
7 influencer le développement démographique de
8 Ville de Laval est la venue du métro. Les trois
9 (3) sorties de métro sont dans
10 Laval-des-Rapides.
11 Et le deuxième facteur est la volonté très
12 précise des autorités municipales, qui n'ont pas
13 l'exclusivité du développement démographique
14 d'une région ou d'une circonscription, mais qui
15 sont un acteur très important.
16 Alors, lorsqu'on parle des intentions de la
17 municipalité, vous allez retrouver, à l'annexe
18 1, un programme particulier d'urbanisme pour la
19 station de métro Cartier. Et je vous invite à
20 lire, évidemment, ce programme-là si vous n'en
21 avez pas pris connaissance. Il y a une volonté
22 manifeste d'augmenter le taux de densité de la
23 démographie dans le secteur en question.
24 Et je vous réfère à la page 6, à l'item 3.3,
25 c'est écrit :

1 Concorde.
2 Maintenant, ces documents-là, que vous avez
3 d'une façon intégrale dans le cartable, sont
4 aussi disponibles sur le site de Ville de Laval.
5 **Me MARCEL BLANCHET, président :**
6 O.K.
7 **M. MARC DEMERS :**
8 D'accord? Alors, vous pouvez vous y référer et
9 en prendre connaissance de long en large et, le
10 but, c'est d'augmenter le nombre de personnes au
11 pied carré, au mètre carré, qui y résident.
12 À l'annexe 3, vous allez trouver un article du
13 journal qui date du six (6) avril deux mille
14 huit (2008) qui parle de la problématique.
15 Alors, je voulais vous illustrer que, oui, dans
16 la population et sur le terrain, c'est très
17 présent. Le taux de densité de la population
18 dans Laval-des-Rapides augmentera de façon
19 fulgurante.
20 À l'annexe 4 et 5, vous avez non pas la totalité
21 des projets, mais des exemples de construction
22 qui sont présentement en cours dans le secteur
23 de Laval-des-Rapides et non pas dans le secteur
24 qu'on vous propose. Alors, rien au nord de
25 Saint-Martin, rien à l'est de

1 Notre-Dame-de-Fatima.
2 Alors, vous avez évidemment la première
3 construction avec cinq cent soixante-six (566)
4 unités. Puisque l'article datait de deux mille
5 six (2006), vous allez trouver, dans les pages
6 qui suivent, une photo qui a été prise avant
7 hier. Les gens ont commencé à l'habiter et vous
8 voyez la présence de la grue devant l'édifice.
9 Ça devrait être complété dans les prochains
10 mois.
11 À l'annexe 5, vous avez d'autres projets de
12 construction, notamment le 1430, boulevard
13 St-Martin. Les photos ont été prises avant
14 hier aussi. Je n'ai malheureusement pas le
15 nombre de résidences qui seront prévues dans ce
16 projet-là, mais on parle pas loin d'une
17 centaine.
18 Par la suite, vous avez un autre projet qui est
19 au 1585, rue Fleetwood. Vous avez un autre
20 projet qui est sur la rue Notre-Dame-de-Fatima,
21 côté ouest, et vous avez des projets de
22 développement.
23 Maintenant, la photo du haut, vous avez la rue
24 Normont, Lemaître et Larouche, vous n'avez
25 qu'une seule photo parce que les trois (3)

1 développements sont identiques. Avoir pris des
2 photos, vous auriez cru que c'est la même photo.
3 Et vous avez sur la rue Montfort.
4 Tantôt, lorsque je m'en venais ici, j'ai
5 remarqué un autre développement sur le boulevard
6 Le Corbusier, au sud de Souvenir, qui devrait
7 comporter une centaine de logements, des condos.
8 Ils ont trois (3) phases qu'ils sont en train de
9 compléter et ont débuté d'autres phases et ils
10 en ont huit (8) en tout et partout.
11 L'exercice que je vous soumets, c'est que nous
12 avons à l'heure actuelle près de mille (1000)
13 logements qui seront complétés d'ici quelques
14 mois dans la circonscription de
15 Laval-des-Rapides. Alors, si nous acceptons
16 votre recommandation de prendre la
17 circonscription à l'heure actuelle qui est de
18 quarante-huit mille (48 000) pour la hausser à
19 cinquante-deux mille (52 000), du moment que vos
20 modifications s'appliqueront, Laval-des-Rapides
21 sera déjà à cinquante-quatre mille (54 000), qui
22 est près de la zone dangereuse de cinquante-six
23 mille (56 000) que vous vous êtes fixé.
24 Alors, notre recommandation est à l'effet que
25 plutôt que donner suite à ajouter quatre mille

1 cent dix (4 110) personnes de plus dans la
2 circonscription de Laval-des-Rapides, il
3 faudrait en enlever quatre mille (4 000). Et si
4 on rajoute quatre mille (4 000) à Vimont, dans
5 votre proposition, Vimont passe de quarante
6 mille (40 000) à quarante-quatre mille (44 000).
7 Si au lieu d'accepter la partie de Mille-Iles
8 que vous nous destinez, on la laisse à
9 Mille-Iles, Mille-Iles passe de trente-neuf
10 mille (39 000) à quarante-quatre mille (44 000)
11 et la circonscription de Laval-des-Rapides
12 serait à quarante-quatre mille (44 000) plutôt
13 que cinquante-deux mille (52 000) dans votre
14 proposition ou quarante-huit mille (48 000), tel
15 qu'à l'heure actuelle.

16 Si on donne suite à votre proposition, je vous
17 émets bien candidement que d'ici deux (2) ans,
18 nous aurons dépassé le cinquante-six mille (56
19 000) personnes dans la circonscription de
20 Laval-des-Rapides.

21 Alors, c'est la raison pour laquelle nous vous
22 avons présenté ce document-là et je m'excuse,
23 là, pour la qualité et pour le nombre de
24 documents, mais je pense que c'est factuel et,
25 ce qui est important pour vous, c'est d'avoir

1 des faits. Alors, les photos sont très
2 éloquentes et les plans de développement de la
3 Ville, de modification d'urbanisme de la Ville
4 sont très éloquents, sans compter que j'aurais
5 pu élaborer sur tout partout où l'avènement d'un
6 métro, les modifications au niveau social, au
7 niveau densité de la population, les effets que
8 ça a eus, mais je pense que vous êtes sûrement
9 plus compétent que moi dans le domaine, alors je
10 n'ai pas abordé le sujet.

11 Je suis disponible si vous avez des questions à
12 adresser.

13 **M. MICHEL LEDUC :**

14 La proposition est à la page 10 du document, la
15 dernière proposition de monsieur Demers.

16 **Me MARCEL BLANCHET, président :**

17 Très bien.

18 **M. MARC DEMERS :**

19 Alors, pour préciser la proposition, c'est
20 effectivement la partie que vous suggérez
21 d'annexer à Laval-des-Rapides, on vous suggère
22 de la laisser à Mille-Iles; et la partie nord du
23 boulevard St-Martin, qui est le prolongement
24 naturel de la circonscription de Vimont, de la
25 laisser à Vimont, ce qui touche environ quatre

1 mille (4 000) électeurs.

2 Je ne sais pas si ma...

3 **Me MARCEL BLANCHET, président :**

4 Oui.

5 **M. MARC DEMERS :**

6 Dans le texte, c'est plus clair, là, vous avez
7 les limitations, mais je ne veux pas reprendre
8 le texte, puis vous faire perdre votre temps.

9 **Me MARCEL BLANCHET, président :**

10 Alors, merci. Je comprends... On vous remercie
11 beaucoup pour cet éclairage. On voit bien que,
12 finalement, l'avènement du métro a eu un
13 impact... aura un impact majeur par rapport aux
14 prévisions qu'on pouvait avoir jusqu'ici,
15 jusqu'à maintenant.

16 Donc, on comprend que les bouches de métro, en
17 tout cas, les sorties de métro seront entourées
18 d'immeubles à très forte densité d'habitations,
19 donc ça peut changer et très rapidement,
20 finalement, les données dont on dispose pour
21 pouvoir faire des projections dans le futur.

22 Écoutez, on va regarder attentivement votre
23 document, on va certainement y réfléchir pour
24 voir quels ajustements qui pourraient être faits
25 pour tenir compte de ce que vous nous dites.

1 Effectivement, si on en arrive à la conclusion
2 que d'ici deux (2) ans, ce qu'on a voulu, en
3 fait, faire serait déjà en péril, alors ça
4 mérite certainement une réflexion et de voir
5 qu'est-ce qui pourrait être fait.

6 Effectivement, on a voulu, dans un premier
7 temps, respecter le plus possible, même si ce
8 n'est pas parfaitement le cas, les nouveaux
9 secteurs de la Ville et on s'est référé aussi au
10 schéma d'aménagement de Ville de Laval pour voir
11 où était, finalement, les projections de
12 développement de différents types, commercial,
13 industriel ou résidentiel, et c'est à partir de
14 cela qu'on a fait notre proposition.

15 Ce que vous nous amenez comme élément
16 additionnel aujourd'hui, c'est l'avènement du
17 métro, notamment dans Laval-des-Rapides, et
18 l'impact majeur que ça pourrait avoir sur les
19 densifications de la population.

20 En tout cas, quant à moi, j'ai apprécié
21 énormément votre éclairage et on va certainement
22 y réfléchir attentivement. Je ne sais pas si
23 mes collègues ont des commentaires ou des
24 questions?

25 Monsieur Zacharias?

1 **M. JOHN ZACHARIAS, commissaire :**
2 Peut-être juste un petit commentaire. C'est
3 vrai que nous avons essayé de tenir compte de
4 l'évolution démographique de Laval et de son
5 développement immobilier, mais c'est évident
6 qu'en détail, il y a beaucoup de choses qui nous
7 échappent comme le développement immobilier
8 projet par projet, et c'est sûr qu'un seul
9 projet pourrait débalancer, jusqu'à un certain
10 point, les projections. Alors, c'est une des
11 raisons pour se rendre ici, pour constater ce
12 qui se fait sur le terrain.
13 Alors, je vous remercie pour cette information
14 que nous allons étudier.

15 **M. MARC DEMERS :**
16 D'accord.

17 **Me MARCEL BLANCHET, président :**
18 Alors, en ce qui concerne effectivement le
19 territoire de l'Île-Jésus comme tel par rapport
20 au nombre d'électeurs actuellement, on comprend
21 que ça va augmenter beaucoup possiblement
22 prochainement, mais actuellement, Laval est à
23 quarante-cinq mille quatre cent
24 soixante-dix-huit (45 478), comme moyenne par
25 circonscription, si on additionne l'ensemble des

1 **M. RÉAL DEMERS :**
2 J'ai fonctionné par carte plutôt que par
3 mémoire, puis le projet est qualitatif, mais je
4 pense que ce n'est pas loin des mesures qui sont
5 demandées. Je n'ai pas les chiffres, mais j'ai
6 trois (3) propositions : Une sur sept (7)
7 comtés; une qui respecte votre projet à six (6)
8 comtés; puis une autre qui change le projet à
9 six (6) comtés. Est-ce que je peux vous
10 déposer...
11 **Me MARCEL BLANCHET, président :**
12 Certainement.
13 **M. RÉAL DEMERS :**
14 ... les documents et les expliquer brièvement?
15 **Me MARCEL BLANCHET, président :**
16 Certainement.
17 **M. RÉAL DEMERS :**
18 (Inaudible).
19 **Me MARCEL BLANCHET, président :**
20 Très bien. Six (6) comtés, variante du DGE
21 (inaudible).
22 **M. RÉAL DEMERS :**
23 Vous comprenez, je vais commencer par le projet
24 qui modifie le moins le plan du DGE. Ça va dans
25 le même sens que la demande de Fabre -- de

1 Laval-des-Rapides, pardon.
2 La partie qui est entre l'autoroute 19 et
3 Notre-Dame-de-Fatima, qui est déjà dans le comté
4 de Mille-Îles, ça fonctionne déjà bien, puis on
5 aimerait le garder. À première vue, il
6 m'apparaissait qu'on ne devait pas agrandir le
7 territoire de Laval-des-Rapides pendant que les
8 autres étaient diminués.
9 Le tracé que vous voyez, mes suggestions sont en
10 rouge. Les autres tracés en noir, ça n'a aucune
11 signification, c'est du crayonnage que j'ai fait
12 avant.
13 Vous avez aussi un tracé en rouge qui part en
14 haut, là, de boulevard Sainte-Marie et de
15 l'avenue des Perron, c'est quelque mille cinq
16 cents (1 500) personnes qui sont plus
17 naturellement ajoutées à Auteuil, de telle sorte
18 que ces gens-là se retrouvent mieux avec Auteuil
19 qu'avec la partie sud du comté de Mille-Îles.
20 Vous constatez que Mille-Îles est un grand comté
21 avec trois (3) morceaux séparés : le plus grand
22 c'est Duverney/Saint-Vincent-de-Paul et vous
23 avez à l'est Saint-François qui, lui, se greffe
24 facilement sur Duverney, mais il y a eu un
25 greffon qui n'a jamais bien fonctionné, et c'est

1 la partie d'Auteuil qui nous a été ajoutée il y
2 a dix, douze (10, 12) ans, qui est plus
3 naturellement reliée à Vimont ou à Sainte-Rose.
4 Bon. Ça, c'est le projet que je vous ai
5 présenté.
6 Vous voyez, je pense, sur la feuille que j'ai
7 simplement signalé les trois (3) comtés,
8 Mille-Îles et les deux (2) autres comtés qui me
9 touchaient, le partage des trois (3) autres
10 comtés, je l'ai laissé tel quel.
11 Le deuxième projet qui est à six (6) comtés, il
12 a été intitulé B. Vous avez, comme je l'ai
13 noté, évaluation qualitative, vous avez les
14 mêmes choses que j'ai proposées pour Mille-Îles,
15 la partie nord de Mille-Îles s'en va dans Vimont
16 et puis la partie sud de Mille-Îles, on la
17 garde, c'est-à-dire Notre-Dame-de-Fatima. Mais
18 je suggère la création d'un grand comté central.
19 Il m'apparaît que Laval a déjà un centre et puis
20 que vous voyez un quartier industriel, les
21 grands centres d'achat, vous avez la Cité de la
22 santé, vous voyez donc en rouge, là, au nord,
23 c'est Bellerose, Bellerose jusqu'à
24 Notre-Dame-des-Laurentides, le nouveau comté
25 central, après ça on monte

1 Notre-Dame-des-Laurentides jusqu'à l'avenue des
2 Lacasse. Ensuite, c'est la 335, la limite à
3 l'est et, au sud, c'est le boulevard
4 Saint-Martin. Puis à l'ouest, c'est
5 Curé-Labelle.

6 Et vous voyez que de cette façon-là,
7 Laval-des-Rapides n'a pas à prendre la partie
8 qu'on lui suggère, qui vient de Mille-Îles, et
9 perd la partie au sud de l'autoroute, mais il
10 s'élargit du côté de Chomedey. Et Chomedey,
11 lui, il continue à s'élargir jusque dans Fabre.

12 **UN INTERVENANT NON IDENTIFIÉ :**

13 Du côté de Sainte-Dorothée.

14 **M. RÉAL DEMERS :**

15 Du côté de Sainte-Dorothée.

16 Ensuite, je vais vous montrer qu'est-ce que j'ai
17 comme projet à sept (7) comtés, la troisième
18 feuille. C'est la même idée centrale, il y a un
19 comté central qui reflète toujours la même idée
20 que Laval, c'est le centre de Laval avec
21 l'organisation commerciale et industrielle, puis
22 vous avez les autres comtés qui se greffent
23 autour. Mais c'est arrangé pour faire sept (7)
24 comtés au lieu de six (6), donc les limites sont
25 un petit peu variables.

1 Je pense que l'idée, sans être exacte, peut être
2 bonne, puis à l'examen vous allez peut-être
3 trouver que certaines limites pourraient être
4 changées, mais de façon générale, il m'apparaît
5 que ça peut être une chose qu'on pourrait
6 regarder sérieusement.

7 Merci.

8 **M. MICHEL LEDUC :**

9 Alors, je vous remercie de la part de la région
10 de Laval pour votre écoute. Ce qu'on voulait,
11 c'est vous sensibiliser aux problèmes que nous
12 avons... aux multiples problèmes que nous avons
13 constatés par rapport à nos circonscriptions.

14 **Me MARCEL BLANCHET, président :**

15 Alors, c'est très intéressant pour nous, parce
16 qu'en plus de nous exprimer votre point de vue
17 sur notre proposition, vous nous en faites,
18 alors c'est très apprécié.

19 Il y a mon collègue, monsieur Courville, qui
20 aurait, en fait, une intervention.

21 **M. SERGE COURVILLE, commissaire :**

22 En fait, j'ai une question effectivement à vous
23 poser : Qu'en est-il de la coordination
24 territoriale des services qui sont offerts aux
25 citoyens de Laval? Quelle est la base? Est-ce

1 que c'est le quartier? Est-ce que ce sont ou ce
2 seront les secteurs? Comment vous situez vos
3 découpages ou vos remodelages dans ce
4 contexte-là?

5 **M. MICHEL LEDUC :**

6 Actuellement, ce sont les secteurs, c'est-à-dire
7 qu'ils regroupent un certain nombre de districts
8 municipaux, mais actuellement, je veux dire
9 présentement, les cinq (5) comtés ne tiennent
10 pas compte de ce découpage. Je peux vous donner
11 l'exemple de chez moi. Fabreville où je
12 demeure, ç'a toujours été dans le comté de Fabre
13 et depuis... la dernière fois, c'est en
14 quatre-vingt-onze (91), on est maintenant dans
15 le comté de Vimont. Donc, il y a une partie de
16 Fabre qui est à l'ouest du boulevard Labelle,
17 qui se retrouve avec la partie de Vimont qui est
18 à l'est du boulevard Labelle, c'est-à-dire la
19 partie Sainte-Rose jusqu'à Vimont. Et, bon, les
20 électeurs n'ont pas fait de remarques
21 particulières, je veux dire. Autrement dit,
22 Laval c'est de plus en plus une entité et les
23 divisions sont de plus en plus arbitraires.

24 **Me MARCEL BLANCHET, président :**

25 (Inaudible).

1 **M. JOHN ZACHARIAS, commissaire :**
2 Peut-être juste une dernière remarque concernant
3 les PPU. Ce qui est proposé, c'est la
4 densification, mais le redéveloppement, en fait,
5 d'un secteur actuellement résidentiel en maisons
6 unifamiliales, alors ça prend du temps pour
7 faire ce redéveloppement-là.
8 Normalement, moi, je dirais que ça prendra
9 plusieurs années, sinon huit (8) ou dix (10)
10 années, avant de consolider ce territoire aux
11 fins de redéveloppement. C'est mon avis en tant
12 qu'urbaniste.
13 Les secteurs qui sont déjà disponibles pour du
14 développement, on peut prévoir peut-être un
15 redéveloppement à l'intérieur de notre
16 échancier de huit (8) ans, mais au-delà de ça,
17 je pense qu'il faut attendre un petit peu avant
18 que ces autres secteurs soient redéveloppés.
19 **M. MICHEL LEDUC :**
20 Marc Demers pourra compléter ma réponse, mais je
21 vous dirais que personnellement, je suis plus
22 familier avec le côté nord de Laval, Marc le
23 côté sud.
24 Du côté nord, si vous allez faire une tournée en
25 automobile sur les routes, les petites routes,

1 il y a encore des rangs, les montées, vous vous
2 rendrez compte que tout est en développement, ce
3 qui signifie que, d'ici deux (2) ans, tout ça
4 est développé ou à peu près. C'est incroyable.
5 Les chantiers mettent à peu près un an, les
6 maisons mettent à peu près un an pour sortir de
7 terre, c'est extrêmement rapide. Et la
8 densification du territoire, d'ici cinq (5) ans,
9 sera incroyable, absolument incroyable. On a
10 qu'à se promener un peu partout pour se rendre
11 compte qu'il n'y a presque plus de terrain
12 disponible.

13 **Me MARCEL BLANCHET, président :**

14 Alors, vous faites certainement des jaloux
15 ailleurs au Québec.

16 **M. MARC DEMERS :**

17 Vous avez fait référence aux PPU, donc aux deux
18 (2) programmes particuliers d'urbanisme...

19 **M. JOHN ZACHARIAS, commissaire :**

20 Oui.

21 **M. MARC DEMERS :**

22 ... que j'ai déposés, c'est bien ça?

23 **M. JOHN ZACHARIAS, commissaire :**

24 C'est ça.

25 **M. MARC DEMERS :**

1 Vous remarquerez que ces programmes, il y a eu
2 différentes versions, vous avez la dernière
3 version, mais que ç'a été déposé en deux mille
4 trois (2003). Donc, si j'applique votre
5 théorie, nous sommes en plein coeur du
6 développement.
7 N'ayant pas votre expertise au niveau urbanisme,
8 c'est la raison pour laquelle je suis allé
9 prendre des photos. Je vis à Laval, je suis
10 arrivé en mil neuf cent soixante-cinq (1965),
11 j'ai oeuvré trente (30) ans pour Ville de Laval
12 et je demeure toujours à Laval dans Pont-Viau.
13 Alors, j'ai connaissance de tous ces
14 développements-là, de ces modifications-là et je
15 ne suis pas brillant à cet effet-là, vous avez
16 un article de journal comme quoi il y a un
17 ressentiment populaire.
18 Alors, oui, le développement est actuel. Nous
19 avons mille (1 000) résidences en cours de
20 construction au moment où est-ce qu'on se parle,
21 qui devraient être complétées dans les prochains
22 mois. Alors ce qui me permet de projeter que
23 dans les prochains mois, de cinquante-deux mille
24 quelques cents, selon votre proposition, nous
25 passerions à cinquante-quatre mille (54 000).

1 Alors, ça c'est un fait.
2 Et il y a d'autres projets en cours. Parce que
3 malheureusement, le site de Ville de Laval n'a
4 pas encore affiché les permis de construction
5 pour deux mille huit (2008), mais vous pouvez
6 avoir, sur le site de Ville Laval, les permis de
7 construction de deux mille sept (2007). Et je
8 n'ai pas fait l'inventaire exhaustif, je suis
9 allé sur les gros développements.
10 Maintenant, Laval-des-Rapides a beaucoup de
11 terrains vacants qui ont une autre
12 particularité, ils ne bénéficient pas de la
13 protection des terres agricoles, alors c'est
14 susceptible à du développement et il y a
15 évidemment ce que la Ville peut contrôler comme
16 développement, mais ce que les spéculateurs et
17 les entrepreneurs veulent développer, que la
18 Ville n'est pas au courant, mais qui va venir
19 avec l'achalandage du métro et l'attrait du
20 métro. Alors, c'est basé là-dessus.
21 Je ne sais pas si je réponds clairement à votre
22 question?
23 **M. JOHN ZACHARIAS, commissaire :**
24 Oui, très bien. Oui, merci.
25 **M. MARC DEMERS :**

1 Oui? D'accord. Alors, les photos, c'est pour
2 ça que j'ai pris des photos, parce que vous le
3 voyez, là c'est en construction, les photos
4 datent de deux (2) jours.

5 **Me MARCEL BLANCHET, président :**

6 Alors, merci beaucoup, messieurs, pour votre
7 éclairage très intéressant pour la poursuite de
8 nos travaux. Alors, au revoir, on vous
9 remercie.

10 **M. MICHEL LEDUC :**

11 Merci.

12 **Me MARCEL BLANCHET, président :**

13 Monsieur le secrétaire, s'il vous plaît.

14 **M. DENIS FONTAINE, secrétaire :**

15 Oui, j'inviterais maintenant monsieur David
16 Campion. Monsieur Campion est porte-parole de
17 Québec solidaire Laval-des-Rapides, il est
18 accompagné de madame Sylvie DesRochers,
19 coordonnatrice pour le même organisme. Je
20 voudrais préciser que nous avons reçu les copies
21 de votre document et si jamais madame DesRochers
22 doit intervenir, j'apprécierais tout simplement
23 qu'elle s'identifie.

24 **Me MARCEL BLANCHET, président :**

25 Alors, bonjour, madame, monsieur.

1 l'objectif d'assurer la représentativité
2 effective des électeurs.
3 Comme l'indiquait le DGE en décembre dernier
4 dans son rapport, la carte électorale et le mode
5 de scrutin sont intimement liés pour permettre
6 cet objectif qui est à la base même de notre
7 démocratie représentative.
8 Québec solidaire Laval-des-Rapides avance aussi
9 l'idée que la carte électorale doit tenir compte
10 des différentes réalités régionales et assurer
11 une juste représentation des régions à
12 l'Assemblée nationale.
13 En prenant en considération que la carte
14 électorale et le mode de scrutin sont intimement
15 liés, Québec solidaire Laval-des-Rapides estime
16 donc que l'équilibre entre l'équité du vote et
17 la représentation des régions réside plutôt à
18 une modification de la loi électorale qui
19 introduirait un nouveau mode de scrutin mixte et
20 compensatoire faisant une large place à la
21 proportionnelle.
22 Québec solidaire Laval-des-Rapides invite la CRE
23 à poursuivre son travail en tenant compte du
24 rapport du DGE de décembre deux mille sept
25 (2007) démontrant qu'un mode de scrutin mixte et

1 Alors, très bien, merci.
2 Écoutez, l'éventuelle modification de mode de
3 scrutin ou changement de mode de scrutin, c'est
4 un débat qui a cours au Québec, on le sait,
5 depuis maintenant très très longtemps et je
6 crois qu'il a atteint maintenant un niveau qu'il
7 n'a jamais connu dans le passé, hein.
8 Bon. Vous vous souviendrez qu'il y a eu une
9 commission parlementaire spéciale qui a fait le
10 tour du Québec pour recueillir le point de vue
11 de la population sur un avant-projet de loi qui
12 avait été déposé par le ministre Dupuis et
13 ensuite repris par le ministre Pelletier.
14 Auparavant, juste avant ça, il y avait eu les
15 États généraux avec monsieur Charbonneau, auquel
16 s'est associé aussi l'ancien président de la
17 Fédération des caisses populaires.
18 Alors, il y a eu donc un débat, là, qui, en
19 fait, a eu lieu au cours, je dirais, de la
20 dernière décennie, et ce n'est peut-être pas
21 étranger à la conclusion qu'on tirait dans notre
22 rapport de carte électorale de deux mille un
23 (2001) où j'invitais finalement à une réflexion
24 sur la façon de représenter les Québécois à
25 l'Assemblée nationale.

1 On comprend qu'on est arrivé dans le temps à un
2 moment où là, en fait, il fallait agir. La loi
3 prévoit qu'après chaque deux (2) élections
4 générales, il faut revoir la carte électorale,
5 alors c'est ce qu'on a fait avec la loi telle
6 qu'elle existe actuellement. Alors, c'est sur
7 cette proposition qu'actuellement nous faisons
8 la tournée du Québec. Et là, on peut penser,
9 quant à nous espérer, qu'il y aura une nouvelle
10 carte qui sera adoptée pour les prochaines
11 élections générales et qui tiendra compte des
12 mouvements de population au cours de la dernière
13 décennie.

14 Je continue de croire, par ailleurs, que la
15 réflexion sur le changement de mode de scrutin
16 n'est pas terminée, ça continuera d'évoluer,
17 mais vous savez que c'est un changement majeur
18 dans une société que de changer son mode de
19 scrutin. On peut penser que la discussion va se
20 poursuivre, et le document auquel vous faisiez
21 référence et que j'ai produit à l'Assemblée
22 nationale au mois de décembre dernier,
23 effectivement, c'était suite, on dirait, à
24 l'absence de consensus qu'il y avait à
25 l'intérieur des partis politiques sur quel

1 pourrait être le mode de scrutin idéal pour le
2 Québec.

3 Nous avons réfléchi longuement à cette question
4 chez nous et produit un rapport qui, je pense,
5 donne sur la question un éclairage comme on n'en
6 a jamais eu au Québec. Et quant à moi, c'est là
7 un document de référence qui va certainement
8 servir dans le futur pour alimenter la réflexion
9 de toute personne, de tout groupe qui va
10 vouloir, en fait, reprendre la discussion.
11 Alors, encore une fois, c'est pour le futur.
12 Pour l'instant, il faut vraiment, en fait, agir
13 en fonction du cadre juridique qui s'applique à
14 nous et on espère bien qu'on va pouvoir, malgré
15 les défaillances de ce système, en arriver à une
16 solution qui sera la plus équitable possible à
17 l'égard de la population du Québec.

18 Je vous remercie beaucoup de votre présentation.
19 Et je ne sais pas si mes collègues ont des
20 commentaires ou des questions? Ça va?

21 Alors, merci infiniment de votre présentation.
22 Au plaisir, au revoir.

23 **M. DAVID CAMPION :**

24 Merci beaucoup.

25 **Me MARCEL BLANCHET, président :**

1 Merci. Alors, Monsieur le secrétaire, s'il vous
2 plaît?

3 **M. DENIS FONTAINE, secrétaire :**

4 Je dois vous dire, Monsieur le Président, que
5 toutes les personnes inscrites sur ma liste ont
6 eu l'occasion de se faire entendre. Peut-être y
7 a-t-il d'autres personnes dans la salle qui
8 voudraient prendre la parole?

9 **Me MARCEL BLANCHET, président :**

10 Alors, dans les circonstances, ce que je vais
11 faire, c'est ce que j'ai pris l'habitude de
12 faire depuis le début des auditions, c'est de
13 suspendre notre audition pour une quinzaine de
14 minutes, et si d'ici une quinzaine de minutes,
15 il n'y a pas d'autres personnes qui se sont
16 présentées, bien, je vais ajourner à ce soir,
17 dix-neuf heures (19 h).

18 Merci beaucoup.

19

20

21

22

 - - - - -
FIN DE LA SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI
 - - - - -

1 L'audition publique qui se tient aujourd'hui
2 cadre bien avec la loi qui prévoit que nous
3 devons consulter la population sur notre
4 proposition de carte électorale. On comprend
5 qu'il y a un critère qui est relativement facile
6 d'application, c'est le critère numérique et,
7 au-delà de celui-là, il y a aussi le critère du
8 respect des communautés naturelles, de
9 l'accessibilité au député, alors la loi nous
10 donne une marge de vingt-cinq pour cent (25 %) en plus et en moins de la moyenne provinciale pour pouvoir justement respecter cet élément, ce critère très important.

14 Alors, la raison de notre présence ici, c'est
15 justement de vous écouter, d'entendre vos
16 commentaires, vos réflexions, vos suggestions
17 pour s'assurer, finalement, que la proposition
18 finale que nous produirons cet automne à
19 l'Assemblée nationale tiendra compte, dans la
20 mesure du possible, des commentaires qui nous
21 ont été faits.

22 Alors, je vais passer la parole à monsieur John
23 Zacharias qui, justement, va nous rappeler les
24 critères que la loi a prévus et qui nous a servi
25 de guide.

1 S'il vous plaît, John.
2 **M. JOHN ZACHARIAS, commissaire :**
3 Merci, monsieur Blanchet.
4 Le travail de délimitation de la carte
5 électorale du Québec exige une analyse
6 rigoureuse et minutieuse. Les règles contenues
7 dans la Loi électorale ont évidemment encadré ce
8 travail. Il convient de vous rappeler ce
9 qu'elles sont et surtout ce qu'elles visent.
10 La Loi électorale du Québec précise qu'une
11 circonscription doit représenter une communauté
12 naturelle en fonction de facteurs
13 démographiques, géographiques et sociologiques.
14 On parle donc ici de la configuration d'une
15 région, de l'organisation de son réseau routier,
16 des limites des arrondissements, des
17 municipalités et des MRC, de la densité de
18 population et de son taux de croissance.
19 Ainsi, le sentiment d'appartenance des gens, la
20 façon dont la vie est organisée sur le
21 territoire et la présence de pôles ou de
22 communautés d'intérêts économiques constituent
23 d'autres exemples de facteurs à considérer.
24 De plus, pour assurer une certaine équité entre
25 les circonscriptions et les électeurs, la loi

1 précise que chaque circonscription doit
2 regrouper un nombre d'électeurs qui ne s'éloigne
3 pas de vingt-cinq pour cent (25 %), en plus ou
4 en moins, de la moyenne provinciale, soit
5 quarante-cinq mille deux cent sept (45 207)
6 électeurs, selon la liste électorale permanente.
7 Cette norme de plus ou moins vingt-cinq pour
8 cent (25 %), qui est parmi les plus élevées au
9 Canada, laisse donc à la Commission une marge de
10 manoeuvre intéressante, ce qui lui permet de
11 bien tenir compte des particularités de chaque
12 région.

13 Notre mandat consiste donc à trouver le meilleur
14 équilibre possible entre l'égalité du vote et
15 les communautés naturelles, de manière à assurer
16 équité et justice pour l'ensemble des électeurs
17 et électrices du Québec. Il s'agit de deux (2)
18 principes qui ressortent de l'importante
19 décision rendue en dix-neuf cent
20 quatre-vingt-onze (1991) par la Cour suprême du
21 Canada relativement à la délimitation des
22 circonscriptions électorales.

23 Malgré les bouleversements compréhensibles que
24 les changements proposés peuvent provoquer dans
25 certaines régions, la Commission ne peut se

1 soustraire à cette obligation de recherche
2 d'équilibre. La délimitation de la carte
3 demande donc de faire, bien évidemment, un
4 examen attentif de chaque région, mais
5 n'oublions jamais qu'elle demande aussi d'avoir
6 à l'esprit le travail d'ensemble de délimitation
7 de toutes les régions du Québec.

8 **Me MARCEL BLANCHET, président :**

9 Merci, John.

10 Juste avant de vous céder la parole, monsieur
11 Courville va maintenant prendre quelques minutes
12 pour nous rappeler les changements que nous
13 proposons pour la région de Laval. S'il vous
14 plaît.

15 **M. SERGE COURVILLE, commissaire :**

16 Merci, monsieur Blanchet.

17 À l'étude des cinq (5) circonscriptions de la
18 région de Laval, nous avons relevé un surplus
19 d'électeurs quasi généralisé. En effet, quatre
20 (4) des cinq (5) circonscriptions de Laval
21 comprennent un nombre d'électeurs qui dépasse
22 d'au moins vingt pour cent (20 %) la moyenne
23 provinciale.

24 Nous avons d'abord constaté la présence d'une
25 circonscription d'exception positive, il s'agit

1 de Fabre, dont le nombre d'électeurs excède le
2 maximum permis par la loi.
3 Également, les circonscriptions de Vimont, de
4 Chomedey et des Mille-Îles sont considérées
5 comme critiques et elles pourraient aussi
6 devenir des exceptions positives.
7 Devant ce constat, il nous a fallu envisager
8 l'ajout d'une sixième circonscription afin de
9 rééquilibrer le nombre d'électeurs par
10 circonscription. De plus, cela permettrait dans
11 la région de Laval d'obtenir un nombre de
12 circonscriptions qui reflète mieux son poids
13 démographique.
14 Notons que la proposition s'inspire grandement
15 de la délimitation en six (6) secteurs de la
16 Ville de Laval. La nouvelle circonscription
17 serait nommée Marc-Aurèle-Fortin et elle serait
18 constituée à partir de Fabre et de Vimont au
19 nord de la ville.
20 Ensuite, nous proposons que l'autoroute 19 et
21 l'avenue Papineau servent de limites entre la
22 circonscription des Mille-Îles à l'est et
23 celles de Vimont et de Laval-des-Rapides à
24 l'ouest. Enfin, l'autoroute Laval, la 440,
25 agirait comme limite au nord des

1 circonscriptions de Laval-des-Rapides et de
2 Chomedey.

3 Voilà qui résume la proposition de délimitation
4 dans la région de Laval.

5 **Me MARCEL BLANCHET, président :**

6 Alors, merci, Serge.

7 Nous allons maintenant commencer à vous
8 entendre. Je vous indique que les
9 conversations, les propos seront enregistrés
10 pour que nous puissions, le cas échéant, y
11 référer si jamais nous en avons besoin lorsque
12 nous délibérerons en vue de la prise de décision
13 finale.

14 Nous prévoyons déposer à l'Assemblée nationale
15 notre version finale de carte électorale en
16 octobre, à l'ouverture de la session. Donc,
17 dans le courant des prochaines semaines, nous
18 allons délibérer sur ce que nous aurons entendu
19 et il nous apparaissait important de pouvoir
20 avoir en mémoire et enregistrer les propos qui
21 ont été tenus. Ces propos-là d'ailleurs, en
22 fait, seront également accessibles sur Internet
23 pour ceux qui voudrait y référer pour se
24 rappeler ce qui a été dit.

25 Alors, dès maintenant, je vais demander à notre

1 **MADAME MARIA GIOIA :**

2 Alors, je me présente, Maria Gioia, je suis la
3 présidente régionale, comme il a dit, des
4 Associations libérales de la région de Laval et
5 je suis accompagnée présentement avec quelques
6 membres de notre association et tous représentés
7 par des députés libéraux à l'Assemblée
8 nationale.

9 Au mois de mars dernier, la Commission de la
10 représentation électorale du Québec a présenté à
11 l'Assemblée nationale une proposition de
12 nouvelles délimitations des circonscriptions
13 électorales. Dans les derniers jours, nous
14 avons entendu plusieurs positions sur cette
15 proposition. À travers ce mémoire, nous vous
16 présenterons notre vision sur ce que devrait
17 ressembler la carte électorale dans notre
18 région.

19 D'entrée de jeu, les cinq Associations libérales
20 de Laval ont pris position en faveur des
21 changements proposés à la carte électorale dans
22 la région. Nous prenons cette position
23 conformément à notre désir, en tant que parti,
24 de favoriser le développement et la
25 représentation des citoyens de toutes les

1 régions du Québec.
2 Laval est une région à part entière, nous devons
3 la considérer ainsi. Il est inacceptable pour
4 nous que la région de Laval demeure avec un tel
5 déficit de représentation. Nous devons donc ici
6 obtenir un sixième comté pour représenter
7 adéquatement les citoyens de cette région.
8 Le gouvernement libéral a proposé, par la voie
9 du ministre responsable de la Réforme des
10 institutions démocratiques, un projet de motion
11 afin que la Commission de représentation
12 électorale se penche sur la représentation
13 effective des territoires du Québec, ainsi que
14 sur la représentation par population. Cette
15 proposition n'avait pas pour but de modifier la
16 carte actuelle, mais bien d'élargir le débat et
17 de rechercher des solutions complètes et
18 acceptables aux problèmes posés par les
19 paramètres de la Loi électorale actuelle.
20 Messieurs les commissaires, l'Île-Jésus est plus
21 qu'une ville, c'est une véritable région, un des
22 moteurs économiques du Québec. Laval, c'est
23 plus de cent quatre-vingt-sept mille (187 000)
24 emplois, onze mille (11 000) entreprises, sa
25 Cité de Biotech. Laval, c'est aussi ses trois

1 (3) stations de métro, son nouveau centre-ville,
2 son cégep, son centre hospitalier moderne, sa
3 CRÉ, son CLD. Laval, c'est plus que trois cent
4 soixante-seize mille (376 000) citoyennes et
5 citoyens qui ont la fierté d'être Lavallois.
6 Avec une moyenne de cinquante-quatre mille deux
7 cent huit (54 208) électeurs, l'Île-de-Laval
8 continue d'être la région la plus
9 sous-représentée du Québec.
10 Laval a connu un taux de croissance beaucoup
11 plus élevé que le reste de la province. Le
12 poids démographique de la région s'est accru de
13 vingt-huit point neuf pour cent (28.9 %), est
14 passé de trois point huit pour cent (3.8 %) de
15 la population de Québec en dix-neuf cent
16 soixante et onze (1971) à quatre point neuf pour
17 cent (4.9 %) en deux mille sept (2007).
18 Aujourd'hui, quatre (4) des cinq (5)
19 circonscriptions de Laval comptent plus de
20 cinquante-cinq mille (55 000) électeurs.
21 L'ajout d'un sixième comté portera sa moyenne
22 d'électeurs à quarante-cinq mille quatre cent
23 soixante-dix-huit (45 478) par comté.
24 Ainsi, la situation actuelle donne à Chomedey
25 cinquante-cinq mille vingt-six (55 026)

1 électeurs; Fabre, cinquante-huit mille cinq cent
2 quatre-vingt-onze (58 591) électeurs;
3 Laval-des-Rapides, quarante-huit quatre cent
4 vingt-neuf (48 429) électeurs; Mille-îles,
5 cinquante-cinq mille quatre-vingts (55 080)
6 électeurs; et Vimont, cinquante-cinq mille sept
7 cent quarante-quatre (55 744) électeurs, ce qui
8 est vingt point sept (20.7) au-dessus de la
9 moyenne provinciale.

10 L'ajout d'une sixième circonscription nous
11 mettrait exactement dans la moyenne des comtés
12 au Québec, la moyenne étant de quarante-cinq
13 mille deux cent sept (45 207) électeurs par
14 circonscription.

15 Tout nous laisse croire que le succès de la
16 région de Laval continuera de croître plus
17 rapidement que le reste du Québec. Ainsi,
18 depuis la dernière refonte de la carte
19 électorale, la région de Laval a connu un taux
20 de croissance de sa population électorale
21 supérieur à celui du Québec, soit huit point
22 neuf pour cent (8.9%) comparativement à cinq
23 point huit pour cent (5.8 %). L'ajout d'une
24 sixième circonscription est donc essentiel pour
25 le principe d'équité des citoyens de Laval

1 vis-à-vis les citoyens des autres régions du
2 Québec.
3 La délimitation proposée de chacune des
4 circonscriptions de Laval est aussi fort
5 acceptable. Se basant principalement sur les
6 secteurs administratifs de la Ville, les députés
7 pourront ainsi plus facilement se jumeler à
8 leurs conseillers municipaux ainsi qu'aux
9 services administratifs qu'offre la Ville. Les
10 nouvelles limites des circonscriptions sont
11 également plus axées sur les communautés et les
12 quartiers de Laval, ce qui se rapproche du
13 caractère de communauté naturelle dont la
14 Commission fait souvent état.
15 Les organismes communautaires, sportifs ou de
16 loisirs oeuvrent également souvent dans ces
17 quadrilatères. La délimitation proposée se veut
18 beaucoup plus près de la réalité de tous les
19 jours que vivent les Lavallois et les
20 Lavalloises.
21 Conclusion.
22 Notre position devant vous aujourd'hui est un
23 plaidoyer en faveur des régions et des
24 différences que ces régions proposent aux
25 Québécois. Laval est une région dynamique, à

1 part entière, elle doit être représentée et
2 reconnue ainsi. Si nous sommes en faveur d'un
3 redécoupage de la carte électorale et d'une
4 sixième circonscription à Laval, c'est pour la
5 reconnaissance des droits des citoyens de cette
6 région. Le pire déficit démocratique au Québec
7 est à Laval, nous vous l'avons souligné
8 amplement, voilà pourquoi nous sommes en accord
9 avec la proposition de révision de carte à
10 Laval. Nous respectons toutes les régions du
11 Québec et voulons que toutes les spécificités
12 des régions soient prises en compte, y compris
13 celle de Laval.

14 Merci de votre attention.

15 **Me MARCEL BLANCHET, président :**

16 Alors, merci, madame.

17 Nous sommes heureux de voir que notre
18 proposition vous convient et, effectivement,
19 oui, la Ville de Laval et l'Île-Jésus, Laval
20 était en déficit démocratique, il fallait
21 absolument prévoir l'ajout d'une circonscription
22 pour s'assurer qu'elle soit équitablement
23 représentée.

24 Alors, évidemment, le projet que nous avons
25 proposé rejoint le plus possible les nouveaux

1 secteurs de la Ville de Laval. On nous a fait
2 valoir cet après-midi qu'en ce qui concerne, par
3 exemple, Laval-des-Rapides, ce serait peut-être
4 trop peuplé étant donné l'arrivée du métro
5 dans cette région-là et qu'il risque d'y avoir
6 un problème de surpopulation à très brève
7 échéance. Alors, on va voir s'il n'y aurait pas
8 moyen de conserver peut-être les frontières
9 actuelles de Laval-des-Rapides pour dégager un
10 petit peu cette circonscription et augmenter
11 peut-être un petit peu, en fait, Mille-Îles. On
12 verra bien, on verra bien finalement à la
13 réflexion qu'est-ce qu'on conclura, mais
14 manifestement, je dirais le dessin que vous avez
15 devant vous nous apparaît respecter les
16 communautés naturelles de Laval et on a voulu
17 coller le plus possible avec la réalité
18 administrative présentement applicable sous
19 réserve, encore une fois, de quelques
20 ajustements qui pourront survenir suite aux
21 commentaires qu'on entend justement lors de
22 cette audition.
23 Alors, je ne sais pas si mes collègues ont des
24 commentaires ou des questions? C'est beau.
25 Alors, on vous remercie beaucoup de votre

1 présentation...

2 **MADAME MARIA GIOIA :**

3 Merci.

4 **Me MARCEL BLANCHET, président :**

5 ... et de votre appui. Bonsoir, madame,

6 bonsoir, messieurs.

7 **Me MARCEL BLANCHET, président :**

8 Alors, Monsieur le secrétaire, pouvez-vous

9 appeler le prochain intervenant?

10 **M. DENIS FONTAINE, secrétaire :**

11 Monsieur le Président, je constate que monsieur

12 Amilcar n'est toujours pas arrivé et je dois

13 vous dire qu'il n'y a plus d'intervenant inscrit

14 sur ma liste. Peut-être que d'autres personnes

15 dans la salle voudraient prendre la parole?

16 **Me MARCEL BLANCHET, président :**

17 Donc, à partir de là, on doit comprendre que

18 notre proposition... Oui? Ah, voilà.

19 **M. GUY CYR :**

20 J'aurais peut-être une question sur le nom.

21 **Me MARCEL BLANCHET, président :**

22 Excusez-moi, est-ce que vous pouvez vous

23 présenter, s'il vous plaît?

24

25

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25

- - - - -
PRÉSENTATION DE M. GUY CYR
- - - - -

M. GUY CYR :

Mon nom est Guy Cyr, citoyen de Laval.

Me MARCEL BLANCHET, président :

Très bien. On vous écoute, monsieur Cyr.

M. GUY CYR :

J'aurais plus une question avant d'aller plus loin. Est-ce que c'est fréquent de voir les mêmes noms, tant au provincial qu'au fédéral, pour un comté?

Me MARCEL BLANCHET, président :

Non, pas du tout. Écoutez, on a proposé Marc-Aurèle-Fortin pour la nouvelle circonscription, c'est un nom que nous avons déjà proposé dans le passé. Vous vous souviendrez qu'on avait dû reculer pour des motifs tout à fait impérieux à l'époque, parce qu'on avait considéré que malgré la population très très importante qu'il y avait à Laval, ça pouvait tenir le coup encore, mais là, ça ne le tient plus, le coup. mais c'est un nom qui nous apparaissait, en fait, très intéressant, même si on sait que maintenant le fédéral a aussi...

1 **M. GUY CYR :**

2 Oui.

3 **Me MARCEL BLANCHET, président :**

4 ... une circonscription qui porte ce nom.
5 Est-ce que ça peut être signe de confusion?
6 Est-ce que vous avez d'autres suggestions?
7 Là-dessus, écoutez, on est tout à fait, mais
8 tout à fait ouverts à vos suggestions.

9 **M. GUY CYR :**

10 Mais je repose ma question : Est-ce que c'est
11 fréquent? Est-ce que ça existe que des mêmes
12 noms soient utilisés pour un comté fédéral et
13 provincial?

14 **Me MARCEL BLANCHET, président :**

15 Ah oui, il y en a, il y en a plusieurs,
16 effectivement.

17 **M. GUY CYR :**

18 Oui?

19 **Me MARC BLANCHET, président :**

20 Oui, ce n'est pas la première, ça ne serait pas
21 le seul cas où des circonscriptions fédérales
22 portent des noms identiques ou semblables à
23 des...

24 **M. GUY CYR :**

25 Oui. Remarquez, je n'ai rien contre

1 Marc-Aurèle-Fortin, moi, j'ai fait trois (3)
2 expositions majeures à Laval avec son nom, ça
3 fait que... Mais néanmoins, je considère, pour
4 un, la, qu'il y a comme un enfarge avec celui du
5 fédéral, c'est à peu près le même coin, mais le
6 fédéral, lui, il déborde sur Rosemère et
7 Bois-des-Filion, bon. J'aime bien Marc-Aurèle
8 Fortin, ce n'est pas une question de grand
9 principe, mais je trouve ça un peu enfargeant
10 pour... Vous savez que la plupart des citoyens
11 ne savent même pas dans quel comté ils sont,
12 alors c'est encore pire quand deux (2) noms se
13 juxtaposent.

14 Voilà ma remarque.

15 **Me MARCEL BLANCHET, président :**

16 Est-ce que vous avez une suggestion?

17 **M. GUY CYR :**

18 Ah, moi, ça serait bien simple. Avant, ce
19 coin-là, c'était Sainte-Rose. Ça, c'était la
20 grande paroisse Sainte-Rose.

21 **Me MARCEL BLANCHET, président :**

22 O.K. On nous a aussi suggéré Esther-Parizeau,
23 est-ce que ça a un sens pour les gens de Laval?

24 **M. GUY CYR :**

25 Non. Surtout pas pour ce coin-là.

1 **Me MARCEL BLANCHET, président :**

2 Ah bon.

3 **M. GUY CYR :**

4 Je ne vois pas. Mais Sainte-Rose, quand on
5 regarde ça, c'était le chef-lieu du comté,
6 c'était... en même temps que
7 Saint-Vincent-de-Paul, les premières paroisses
8 fondées à Laval. Il y a un contexte historique
9 important pour Sainte-Rose, ils ont touché
10 Sainte-Rose.

11 **Me MARCEL BLANCHET, président :**

12 Par ailleurs, il y aurait une grande partie de
13 Fabreville qui serait dans cette
14 circonscription-là.

15 **M. GUY CYR :**

16 Oui, mais Fabreville, c'était Sainte-Rose.

17 **Me MARCEL BLANCHET, président :**

18 À l'époque.

19 **M. GUY CYR :**

20 Oui.

21 **Me MARCEL BLANCHET, président :**

22 Effectivement, si on recule.

23 **M. GUY CYR :**

24 Oui oui. Quand on voit les règlements
25 municipaux, quand on dit qu'on est dans la

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19

Me MARCEL BLANCHET, président :

Alors, n'ayant plus d'intervention, la
Commission met fin à ses travaux. Merci.
Bonsoir.

- - - - -

FIN DE LA SÉANCE DE LA SOIRÉE.

- - - - -

Je soussignée, HUGUETTE PICHÉ, sténographe
officielle, certifie sous mon serment d'office
que les pages ci-dessus sont et contiennent la
transcription exacte et fidèle de ce que j'ai
entendu lors de l'écoute de l'enregistrement
numérique de l'audition de la CRE du 1^{er} mai
2008, le tout conformément à la loi.

HUGUETTE PICHÉ, s.o.

HP/hp-gh (080501-Laval)